

Atelier Crise écologique et climatique
Collectif pour un projet agricole à Technolac
30 septembre 2023
Atelier animé par Marc Peyronnard

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés chaque année. Ce phénomène se poursuit à un rythme 4 fois plus important que celui de l'augmentation de la population.

Sur le territoire de l'agglomération Grand Chambéry : 459 hectares (ha) ont été consommés entre 2005 et 2018 et 334ha entre 2011 et 2021

1- Prise de conscience du rôle majeur du sol pour stabiliser le climat :

Il y a 2 à 3 fois plus de carbone dans le sol que dans l'atmosphère.

Le GIEC attache une importance croissante au sol et à ses usages en particulier à son rôle dans les émissions de gaz à effet de serre. Après les océans, les sols constituent la plus grande réserve de carbone. Les sols stockent ainsi deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère et trois à sept fois plus que la végétation jusqu'à un mètre de profondeur.

En 2015, dans les accords de la COP 21, un point méconnu : Le programme 4 pour 1 000 qui a pour objectif d'améliorer les stocks de matière organique des sols de 4 pour 1000 par an. Une augmentation relative de 4 pour mille par an des stocks de matière organique des sols suffirait à compenser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre de la planète.

2- Les conséquences d'un sol artificialisé

- il rejette en moyenne 350 tonnes de CO₂ par ha chaque année, directement dans l'atmosphère
- il perd sa capacité de séquestrer 3 tonnes de CO₂ par ha chaque année.

3- Autres conséquences de l'artificialisation des sols :

- Les conséquences sont irréversibles, il faut plusieurs milliers d'années pour « faire un sol ».
- Avec 31 millions d'hectares de SAU (surface agricole utile) en 1998, il ne reste à la France que 26 millions d'ha pour nourrir une population de 68 millions d'habitants, en 2023.
- Avec une SAU (surface agricole utile) de 26 millions d'hectares et une empreinte sol moyenne de 4230 m² par habitant mangeur de viande (seulement 1400m² pour un végétarien !), il manquerait à la France près de 3 millions d'ha pour nourrir une population de 66 millions d'habitants.
- Ce sont majoritairement les ceintures vertes autour des villes qui ont disparu. La France importe maintenant la moitié des fruits et légumes dont elle a besoin. Une situation qui a des effets très négatifs sur la balance du commerce extérieur de l'agroalimentaire : l'excédent se réduit d'année en année. Dans le secteur des fruits et légumes frais le déficit s'est creusé ces 15 dernières années puisqu'il est passé de - 529 millions d'€ en 2005 à - 1,2 milliard d'€ en 2019 .
- L'imperméabilisation des sols accentue les épisodes d'inondations et sature les réseaux d'évacuations des eaux pluviales.
- En accélérant l'écoulement de l'eau, l'artificialisation des sols prive de surfaces importantes le rechargement des nappes phréatiques.
- la fragmentation des milieux et une atteinte à la biodiversité, un mitage de l'espace agricole.

- Provoque une diminution très importante de l'évapotranspiration, ce qui a des conséquences directes sur la météo et les épisodes de sécheresse estivale ; moins de pluie. Elle aboutit, au pire, à la désertification.
- Diminution de l'albédo avec des conséquences importantes : création d'îlots de chaleur et augmentation des épisodes de canicules.

3 - Des conséquences écologique et sur la biodiversité

La transformation d'un espace naturel en parking ou immeuble par exemple peut faire disparaître l'habitat d'espèces animale ou végétale qui préexistait. Lorsque les habitats naturels ne sont pas totalement détruits, ils sont pour beaucoup fortement réduits ou fragmentés par des obstacles comme des routes, empêchant les animaux de se déplacer, de se nourrir, de se protéger et de se reproduire.

4 - La loi...

Le Plan biodiversité du 22 août 2023 vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. Ce plan affirme :

- Patrimoine commun et capital pour l'avenir, cette nature doit être protégée, car la nature nous protège. C'est la nature qui nous nourrit grâce à l'agriculture et nous fournit en eau potable, c'est de la nature que nous tirons notre énergie et les matériaux essentiels pour nous loger et pour notre économie.

La loi « Climat et Résilience » a fixé des objectifs ambitieux :

- D'ici à 2031, réduire par deux le rythme de l'artificialisation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020 . Mais l'amendement 5°bis du III de l'article 194 de la loi n° 2021-1104 précise que la consommation d'espaces agricoles résultant d'aménagements réalisés au sein du périmètre d'une ZAC créée avant le 22 août 2021 n'est pas prise en compte pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction d'espaces prévus...
- D'ici à 2050, atteindre un équilibre entre les surfaces des sols qu'on artificialise et celles qu'on réhabilite/renature, c'est-à-dire un objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN).